



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE



ARCHÉOLOGIE
**LES NOUVEAUX
PILLARDS**

P5 À 8

1,60€



BAPTISTE AGOSTINI-CROCE

**PROCHAIN ARRÊT:
PYRAMIDES
INTERVIEW P20**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

BRÈVES P17 • DETTI È FATTI P18 • AGENDA P19

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P22

ANNONCES LÉGALES P9



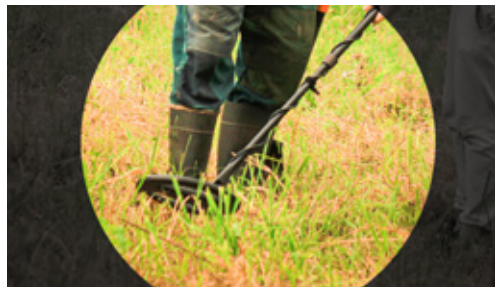
S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



ARCHÉOLOGIE

LES NOUVEAUX PILLARDS

P5



OPINIONS

P4

EN BREF ET EN CHIFFRES

P17

DETTI È FATTI

P18

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P19

LIVRES **BAPTIST AGOSTINI-CROCE**

P20

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

P22

ANNONCES LÉGALES

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milletiri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Manu tesa

Hè difficiuli d'essa passatu accantu à st'attualità. Calchi ghjornu fà, una famiglia di rifughjati siriani hè scalata in Purtivechju. Un passaghju in Corsica micca privistu, par via d'una panna accaduta nant'à u battellu à vela chì i duvia purtà da a Turchia fin'è u Var, prima di compia u so viaghju in Alimagna. Hè un ritiratu alimanu d'altrondi chì avia presu in carica ssa famiglia d'una piccula decina di parsoni. Senza vultà cù di più ditagli nant'à a storia sana di stu viaghjoni periculosu, bisognu à mintuvà a mubilizazioni di l'autorità è di i puteri publichi isulani chì hè stata esemplaria. St'omi, donni è zitelli chì ani fughjitu u so paesi marturiatu sò stati ricivuti com'ellu si devi, prima d'essa trasferiti in cuntinenti. È s'è a Corsica hà fattu valè a so famosa tradizioni d'accolta, st'azioni simpliciamenti umana ùn hà micca fattu piacè à tuttu u mondu. Basta à fighjulà i centunai di cummenti scritti nant'à i reti suciali pà rendasini contu. Missaghji tinti d'un razzisimu putenti da favvi renda à più pudè. A lotta contr'à i situazioni di suffrenza, di disgrazia ùn hà rilighjoni, ùn hà culori di pelli, ùn hà frontieri. Certi ani vistu in a ghjunta pruvvisoriu di ssa famiglia siriana u principiu di «un'invasioni» maiò, di u famosu «grandi rimpiazzamentu», sprissioni tinuta cusì cara da un certu pulemistu chì t'hà ambizioni prisidinziali. S'elli ci sò corsi chì campani ind'a miseria, ind'a puvartà, senza casa è inde situazioni pessimi assai è chì i sfarenti entità cumpitenti ùn sò micca capaci di risolve i so prublemi, hè par quissa chì ci vularia à lampà à caternu un stragneru in difficultà? «Les nôtres avant les autres!», hè què a Corsica è u populu corsu in u 2021? Ancu di grazia ch'ellu ferma sempri calchi spiritu sanu chì ùn s'hè micca scurdatu di i nostri valori. Ci sarà da rida u ghjornu chì i listessi scemi, chì ani scrachjatu u so feli nant'à internet, cunnosciarani, ùn si sà mai, a listessa sorti. «Ùn fà à l'altri ciò ch'è tù ùn vularii micca chì omu ti fessi!» ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Vertus émoullientes d'une météo pluvieuse? Allez savoir. La semaine précédente, l'escale forcée, à Porto-Vecchio, d'un bateau transportant dix personnes d'origine syrienne avait déclenché une petite bataille rangée dépassant de fort loin les contours de la twittosphère corse. Certains hurlaient à l'invasion, au grand remplacement, au péril funeste, à la mort imminente de la culture corse (ou française ou, faisons bonne mesure, les deux) tandis que d'autres défendaient avant toute chose les valeurs de la compassion et de la solidarité. Ou ont salué

amitié. En revanche, l'annonce de la découverte d'un cluster de Covid-19 à Venaco, à l'occasion d'un stage de yoga qui a attiré 32 personnes venues tout spécialement du continent, n'a guère déchaîné les passions. Pourtant,



de l'aveu même d'une participante, la bienveillance (au sens de « veiller au bien de l'autre »), que le yoga est censé contribuer à développer, a souvent brillé par son absence lorsqu'il s'est agi de décider quelle conduite adopter en se découvrant contaminés et contaminants. Mais étrangement, l'avalanche de tweets dénonçant la venue de gens potentiellement dangereux, aux motivations égoïstes, n'a pas eu lieu cette fois et les rangs des indignés - de tout bord - étaient fort clairsemés. Il faut croire que ceux qui n'avaient pas de mots assez durs pour condamner dix personnes fuyant un pays en guerre se sont subitement découvert un cœur assez compatissant pour ne pas chercher à accabler davantage d'infortunés touristes enchiâtrés qui, quoique suffisamment nantis pour s'offrir un peu mieux qu'un voyage en zodiac sur une mer démontée, n'en sont pas moins confrontés au besoin impérieux, pour ne pas dire vital, de se soustraire au stress de la vie hexagonale. Admirable éveil de conscience. Sans doute les bienfaits de la posture de la pince... à billets? ■ EM



le geste du skipper qui, loin d'être le passeur aux motivations troubles dénoncé par d'autres, a agi par pure

HUMEUR

« Ma sti zondage »

Sondage par ci, sondage par-là, chiffres concernant un candidat pas encore décidé à l'être, un autre qui ne sait pas s'il aura ses 500 signatures ou les sous pour la campagne, un autre encore qui attend l'aval du parti... Interventions, extrapolations, discussions sur les chaînes d'infos. En continu! Chez nous, on dit « u troppu stropia ». Ailleurs aussi, sans doute: le 23 octobre dernier, François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef du quotidien *Ouest-France* annonçait que son journal - premier quotidien régional, couvrant tout le Grand Ouest et tirant à près de 630 000 exemplaires - ne commenterait plus les sondages avant l'élection et qu'il n'en commanderait plus. Une position qui a, tout de même, un peu ralenti l'emballement des débats sur les chiffres. Sans pour autant les arrêter. C'est que, même s'ils sont effectués avec le plus grand sérieux, ces sondages ne donnent qu'une photographie de l'opinion à un instant T. Sans doute ces évaluations sont-elles importantes, mais pourquoi les recevoir comme une « vérité vraie »? Bien des situations, souvent rappelées, ont montré qu'un plébiscite dans un sondage ne se vérifie pas nécessairement dans les urnes. En 1988, les enquêtes d'opinion plaçaient Raymond Barre au second tour de la présidentielle et le donnaient vainqueur face à François Mitterrand. Finalement, c'est Jacques Chirac qui se retrouva au second tour. Il obtint 45,98 % des voix et Mitterrand fut réélu avec 54,02 %. En 1995, même topo: Balladur, nettement favori, était candidat. Il apparaissait comme le seul, à droite, à pouvoir contrer le socialiste Lionel Jospin. Loin devant Chirac. Finalement, il n'accéda pas au second tour et Chirac fut élu. En 2002, @Jospin lui-même vécut - douloureusement - l'écart entre enquête statistique et réalité du vote. Quatre jours seulement avant l'élection, il était donné au coude-à-coude avec Chirac pour le second tour. Il fut battu par Jean-Marie Le Pen. Porté par un « front républicain », Chirac fut réélu avec 82,21 % des suffrages. Comment ne pas comprendre la réaction du rédacteur en chef d'*Ouest-France*? À ce stade, laissons les candidats rencontrer les citoyens et analysons les programmes. S'il y en a. ■ Claire GIUDICI

ARCHÉOLOGIE

LES NOUVEAUX PILLARDS

S'ils sont fouillés par des professionnels, les sols racontent notre histoire.

Quand des objets en sont extraits lors de fouilles sauvages ou à l'aide de détecteur de métaux, ils obèrent la lecture des sites.

La Corse, comme l'a montré l'actualité récente, n'est pas exempte de ces procédés qui nuisent au désir collectif de mieux connaître notre passé.



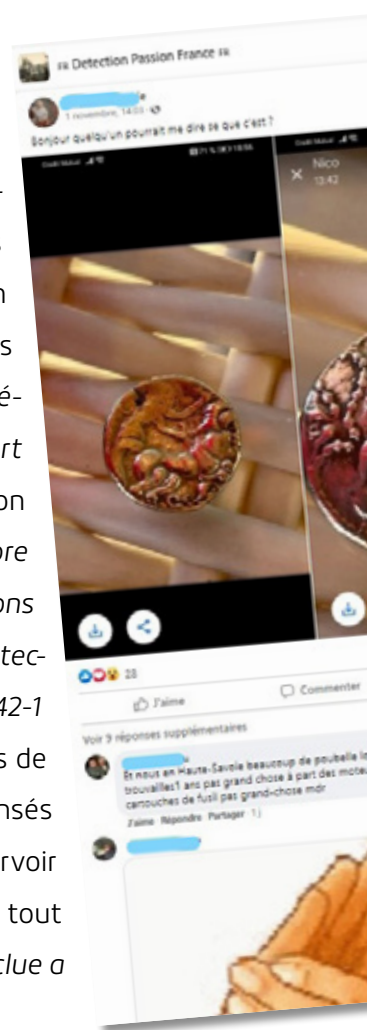
UN PROBLÈME QUI PERDURE DEPUIS LES ANNÉES 1970

En 2010, le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) constituait un groupe de réflexion en vue d'améliorer la protection du patrimoine archéologique face à «une menace sans précédent» due à «des pratiques de plus en plus fréquentes, liées d'une part à l'augmentation du nombre d'utilisateurs de détecteurs de métaux sans autorisation de l'État (...) dans notre pays et d'autre part à une application insuffisante de la loi». Plus de 20 ans après que la loi du 18 décembre 1989 ait réglementé l'usage des détecteurs de métaux, le CNRA soulignait, dans un rapport de mars 2011, que «cette pratique n'a cessé de perturber et d'entraver l'étude et la préservation du patrimoine archéologique depuis les années 1970» et estimait à plus de 10 millions le nombre d'objets pillés depuis la publication du décret d'application de la loi, en 1991. Parmi les propositions qu'il formulait pour lutter contre ce pillage figuraient l'immatriculation obligatoire de tous les détecteurs utilisés sur le territoire national ainsi qu'un changement dans la formulation de l'article L. 542-1 du code du patrimoine dont une interprétation «répandue chez des utilisateurs de détecteurs de métaux, laisse entendre que l'interdiction ne concerne que les sites archéologiques connus, recensés et enregistrés», le conseil préconisait de mettre en avant l'idée que la France entière est un «réservoir de données archéologiques» et que la détection d'éléments de ce patrimoine est interdite «en tout point du territoire national», car la présomption de l'existence d'un site ne peut jamais être exclue a priori. Des suggestions qui à ce jour n'ont toujours pas été suivies d'effet. ■ AN

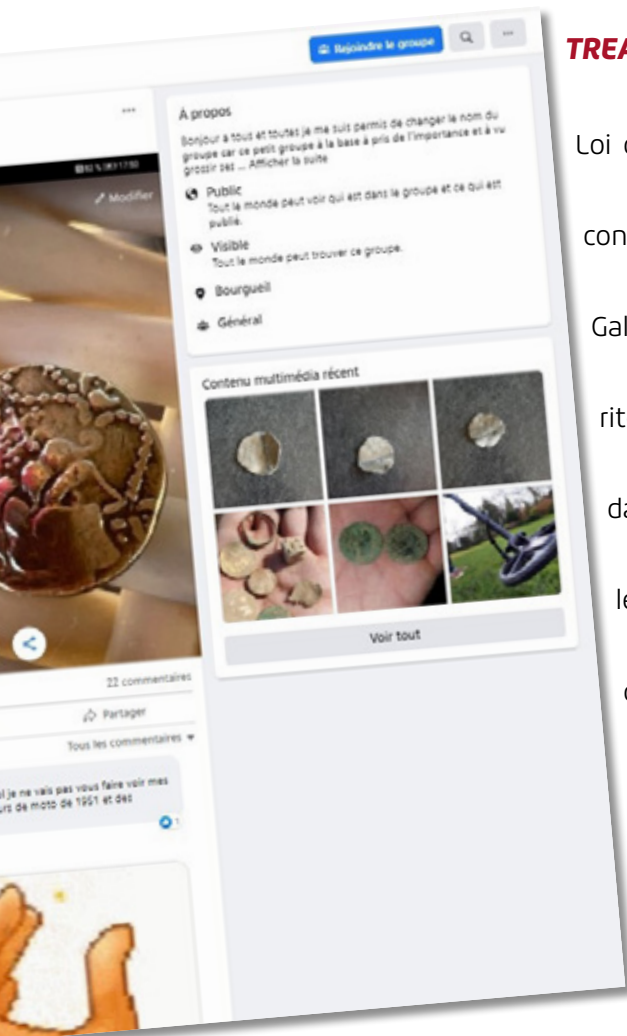
En effet, si l'histoire retrace notre mémoire, c'est sur des sources qu'elle s'appuie, sur des documents puis, de plus en plus, sur l'archéologie qui s'interroge sur la place de l'homme sur Terre. Bien loin de toute quête de trésors ou de beaux objets. «*Le passé s'est inscrit au fil du temps, sous forme de traces fragiles. Le lieu de découverte d'un objet archéologique est aussi important que l'objet lui-même*», explique Jean-Jacques Grizeaud, archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). *L'analyse des unités stratigraphiques est un élément essentiel de la fouille. Hors de son contexte, l'objet n'a plus de valeur historique. N'est-il pas regrettable de n'y voir qu'une éventuelle valeur marchande avec vente sur les réseaux sociaux et dilapidation du patrimoine commun? D'autant qu'un site fouillé de cette façon devient définitivement illisible.*» Avec d'autres collègues, il est à l'origine d'un collectif de chercheurs-archéologues, Halte au pillage du patrimoine archéologique et historique (Happah) créé en 2007. L'association a reçu l'agrément du ministère de la Culture en 2011 et, en 2013, à l'initiative de Jean-Jacques Grizeaud, une table ronde réunissant chercheurs, acteurs du patrimoine, juristes, etc., s'est tenue à Toulouse. La seconde en Europe après la Suisse.

L'intérêt pour le passé est ancien. Les pillages également... À partir de la Renaissance, c'est la fascination pour l'art qui prime. Vient alors le temps des «antiquaires» et des cabinets de curiosité. Les érudits, passionnés de l'Antiquité, mènent

des fouilles, collectent pour les collections, les musées ou la vente. Si elles ont parfois permis des avancées dans les connaissances, ces fouilles se faisaient si loin des précautions actuelles que la façon dont des œuvres ont été prélevées et emportées serait, de nos jours, considérée comme un pillage. D'ailleurs, de nombreux pays, spoliés, demandent la restitution de ces biens. «*En France, la loi Carcopino encadrant les fouilles date de 1941*, poursuit Jean-Jacques Grizeaud. *Votée pendant le régime de Vichy, elle a été conservée à la Libération.*» Et a même été renforcée: pour protéger les vestiges, l'Association française pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) a vu le jour en 1973. Elle deviendra l'Inrap en 2001. Depuis la loi de 2016, tout objet archéologique trouvé dans le sol doit être signalé et appartient à l'État: il n'y a plus de «chasse au trésor» possible. Le Code du patrimoine, dans son livre V, encadre strictement fouilles et détection. Au plan de l'Union européenne, la Convention de Malte, en application depuis 1995, impose notamment de «*garantir la signification scientifique des opérations de recherche archéologique*». Dans le même temps, l'archéologie s'est professionnalisée. Le diplôme s'obtient après un Master 2 suivi généralement d'un Doctorat puis d'une solide expérience de terrain. «*C'est un métier, avec de nombreuses spécialités (par périodes - du Paléolithique à l'Époque contemporaine - ou par matériaux: archéozoologues, carpologues pour les graines, malacologues pour les coquilles, xylogues pour le bois, céramologues*



«Le passé s'est inscrit au fil du temps, sous forme de traces fragiles. Le lieu de découverte d'un objet archéologique est aussi important que l'objet lui-même.»

TREASURE ACT, QU'EST-CE QUE C'EST?

Loi du Parlement britannique, avalisée par la reine Elisabeth II en 1996; elle concerne les trésors découverts en Angleterre, Irlande du Nord et au pays de Galles. Elle prévoit que toute personne découvrant un trésor sur un de ces territoires doit le déclarer au coroner (fonctionnaire enquêteur) le plus proche dans les quatorze jours suivant la découverte. L'enquête vise à déterminer si les objets découverts forment bien un trésor (au sens défini par la loi) auquel cas, un organisme d'experts indépendants est chargé de déterminer la valeur marchande du trésor, en vue de son acquisition éventuelle par un musée. Si aucun musée ne désire acheter le trésor à ce prix, l'inventeur du trésor peut en disposer. Cette loi est controversée, notamment dans le milieu des chercheurs en archéologie ■.

pour la céramique, paléogénéticiens, etc.). Il y a des amateurs d'archéologie, mais il ne peut plus y avoir d'archéologues amateurs, pas plus que de médecins, de pompiers ou d'ingénieurs amateurs. La loi interdit toute fouille sauf les fouilles préventives, - effectuées par l'Inrap ou des opérateurs agréés -, ou les fouilles programmées à l'initiative d'un chercheur sur la base d'une problématique scientifique. Toutes doivent être autorisées par le propriétaire du terrain et par le préfet de région sous couvert de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) et du Service régional de l'archéologie (SRA). La demande doit indiquer le lieu exact, la portée générale et la durée des travaux.»

Pourtant, en novembre 2020, des objets archéologiques étaient trouvés chez un particulier en Corse-du-Sud. Il y a peu, en Haute-Corse, les services de la gendarmerie en découvriraient encore. «*Les Corses sont passionnés par leur histoire et leur patrimoine, mais ça n'évite pas ces dérives. Les objets pris à quelques centimètres du sol au détecteur de métaux entrent dans le même cadre que les pillages: ils nous font perdre des éléments essentiels d'analyse des lieux.*» D'autant que si la vente des détecteurs de métaux est libre, leur utilisation est réglementée depuis 1989 et, selon l'article L542-1 du Code du patrimoine, ils ne peuvent être utilisés pour la recherche de monuments et d'objets intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans avoir obtenu une autorisation administrative. Mais où s'arrête l'archéologie? «*En Corse, elle est*

partout. De la préhistoire à il y a 100 ans, elle s'étend sur un périmètre de 500 m autour de tout site, notamment religieux, et ils sont nombreux! Les plages sont protégées en raison des épaves. Quant aux zones marquées par la Seconde Guerre mondiale, elles le sont au titre de la mémoire combattante.»

Sur Internet, les détectoristes sont actifs; leurs pages, animées parfois par des vendeurs de matériel, proposent des «rallyes» et contiennent, pour certaines, une version erronée des textes. On y trouve même, à la vente, des cartes archéologiques de la Gaule (CAG). Pourtant, il existe des fédérations, - notamment la Fédération nationale des utilisateurs de détecteurs de métaux (Fnudem) ou la Fédération française de détection des métaux (FFDM) - qui informent sur les lois, les dangers qu'il y a à déterrer et manipuler des armes ou des munitions, etc... et qui souhaitent encadrer l'activité et, pour lui donner le moyens d'exister, obtenir un *Treasure act* (voir encadré) à la française, inspiré de la loi en vigueur en Grande-Bretagne. Des autorisations y sont accordées aux amateurs dans les limites de la loi. Ils doivent signaler toutes leurs découvertes. Expertisées, elles seront éventuellement rachetées par un musée, mais sur l'Île de Man, en Ecosse, sur les rivages et en mer, la pratique n'est pas autorisée. En cas d'infraction, les peines sont sévères: jusqu'à trois mois de prison pour non-déclaration et une amende allant jusqu'à 5000 livres. Quant à la vente illégale d'objets, c'est sept ans de prison et une amende illimitée. Néanmoins, l'English Heritage, organisme

«Il y a des amateurs d'archéologie, mais il ne peut plus y avoir d'archéologues amateurs, pas plus que de médecins, de pompiers ou d'ingénieurs amateurs.»



Jean-Jacques Grizeaud

« Fouiller,
c'est effacer
les traces matérielles
d'un lieu.

Notre finalité,
c'est la préservation
de la mémoire,
les publications,
les présentations
au grand public. »

public chargé de la gestion du patrimoine historique, a signalé fin 2019 une augmentation des détections illégales, souvent effectuées de nuit, le bilan de ces actes sur des lieux historiques était deux fois supérieur à celui de 2017. Le site de la bataille d'Hastings, qui opposa en 1066 les troupes de Guillaume le Conquérant à celles du dernier roi anglo-saxon, Harold Godwinson, était l'un des plus visés par ces détections. En 2012, déjà, une étude publiée par l'Alliance to reduce crimes against heritage (Arch) estimait à près de 75 000 le nombre annuel de délits commis dans le pays et affectant des sites ou des monuments, soit 200 par jour.

C'est que, selon Interpol, le trafic de biens culturels arrive en troisième position après les armes et la drogue et génère des fonds considérables.

Parallèlement, alors que tant de choses sont trouvées, les détectoristes s'interrogent : pourquoi si peu de fouilles ? « Parce qu'elles nécessitent d'importants moyens humains, matériels et financiers, explique l'archéologue. Tant de générations se sont succédées depuis la Préhistoire qu'être dans une zone riche archéologiquement est normal. C'est l'absence d'occupation qui est une information : pourquoi personne n'a colonisé le lieu ? La réserve archéologique est précieuse et non renouvelable : la meilleure façon de la conserver, c'est de ne pas y toucher. Une opération archéologique est une plongée dans un passé souvent lointain, mais aussi récent, c'est une observation

minutieuse de traces d'occupations humaines et de cultures pour lesquelles les sources écrites sont parfois absentes, muettes ou lacunaires. Ceux qui viendront après nous fouilleront quand il faudra, avec leurs avancées techniques et scientifiques ! Fouiller, c'est effacer les traces matérielles d'un lieu. Nous, nous menons un travail d'enregistrement alliant les relevés de terrain manuels et topographiques avec un géo-référencement, une couverture photographique, des prélèvements pour analyses, etc. Notre finalité, c'est la préservation de la mémoire, les publications, les présentations au grand public. Quant aux éléments issus de ces recherches, quand ils présentent un intérêt, ils sont exposés dans les musées. »

Quant à savoir si les archéologues volent des objets pour eux ou pour vendre, l'accusation le fait sourire. « C'est la rhétorique des utilisateurs de détecteurs de métaux depuis des années. Ils utilisent aussi l'argument de la dépollution, pourtant très encadrée par le ministère de l'Environnement, ou la notion de loisir, non reconnue non plus par le ministère de la Culture. À la différence du fouilleur clandestin, nous n'avons pas le culte de l'objet. Nous avons celui de la lecture des pages du temps, mais on voit combien il est important de travailler sur la sensibilisation, puis sur la pédagogie en direction du jeune public, dans les établissements scolaires, comme à l'extérieur. » C'est pourquoi ils participent notamment aux Journées européennes de l'archéologie, aux Journées du patrimoine, etc. ■ Claire GIUDICI

Selon Interpol, le trafic de biens culturels arrive en troisième position après les armes et la drogue et génère des fonds considérables.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de rater sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

AUTISME

Une maison d'accueil spécialisée à Bastia



Le 5 novembre, le groupe Ugecam Paca Corse, l'union pour la gestion des caisses de l'assurance maladie, a inauguré dans le quartier de Montesoro, à Bastia, une maison d'accueil spécialisée pour adultes souffrant de troubles autistiques mais aussi des patients polyhandicapés. Une inauguration automnale en grande pompe avec, pour l'occasion, le déplacement à Bastia de Thomas Fatome, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie. Pour autant, cet établissement baptisé par les résidents eux-mêmes U Pampasgiolu accueille ses premiers résidents depuis le mois d'août. Les locaux de la structure médicalisée, qui ont été financés à hauteur de 5 millions d'euros par la SEM Bastia Aménagement, peuvent recevoir vingt-quatre pensionnaires : huit prises en charge du côté du pôle polyhandicap et seize en ce qui concerne les troubles du spectre de l'autisme ; deux places d'urgence sont également disponibles au sein de l'établissement. Dans tous les cas, il s'agit de chambres individuelles, équipées différemment selon les pôles, avec du matériel médicalisé en lien avec les différentes pathologies dont souffrent les patients. Le bâtiment dispose également de salles communes pour permettre une meilleure sociabilisation. L'objectif de la structure est justement d'en faire un lieu de vie pour faciliter l'interaction entre les résidents, qui peuvent y vivre toute l'année, et la trentaine de personnels soignants, médecins, psychiatre, aides-soignants, éducateurs, kinésithérapeutes, qui s'occupent d'eux dans l'objectif d'une offre de soin globale. La vocation d'U Pampasgiolu qui malgré son emplacement dans les quartiers sud de Bastia est d'être un espace ouvert vers l'extérieur, notamment en raison de sa proximité avec le quartier d'Agliani, encore préservé d'une certaine urbanisation. La structure, notamment en ce qui concerne la prise en charge de l'autisme était attendue par les familles de la région bastiaise. Les places créées, même si leur nombre est encore insuffisant en Corse selon les associations qui étaient présentes à cette inauguration, vont permettre de soulager les familles de personnes autistes devenues adultes, mais également de les rapprocher d'eux, car jusqu'à présent un seul centre, situé à Ajaccio, pouvait les accueillir toute l'année. Si U Pampasgiolu accueille des personnes autistes de plus de 20 ans, les associations réclament la mise en place d'autres structures, différentes sur le fonctionnement, notamment des maisons autonomes, permettant d'accueillir un spectre plus large de l'autisme. Pour l'instant, du côté de l'Ugecam, on explique, et à juste titre, confirment les associations, que la création de cette maison d'accueil spécialisée répondait bien à un besoin sur le territoire bastiais, mais aucune annonce en ce qui concerne d'autres projets de ce type n'a été faite pour l'instant. À titre plus informatif, la direction de l'établissement annonce que quelques places sont encore disponibles, et que les familles désireuses ou en demande peuvent se rapprocher de l'établissement pour déposer un dossier. Les coûts liés à l'hébergement et aux différents soins sont pris en charge ou en partie par l'assurance maladie. ■ JE

Les chiffres de la semaine

7%

d'augmentation en octobre 2021 sur les recherches de promotions dans les hyper et supermarchés, selon une étude menée par Tiendeo, plateforme spécialisée dans les catalogues en ligne. Par rapport au mois précédent, les recherches pour le discount alimentaire ont doublé. Les consommateurs français ont recherché plus d'offres de viande (+80%), huile (+30%), lait (+114%), sucre (+1120%), farine (+33%), café (+14%), pâtes (+27%) et poisson (+58%).

Les chiffres de la semaine

80%

des fonds du plan de relance en faveur de la culture sont affectés à la région parisienne, près du tiers des crédits allant uniquement à l'Opéra de Paris, la Comédie française et la grande Halle de la Villette, selon un rapport du Sénat sur l'utilisation de ces crédits. Seuls 20% des crédits sont distribués à un niveau local par l'Etat -principalement au niveau régional- et vont donc surtout aux « gros » acteurs labellisés, familiers des circuits de subventions publiques.

Les chiffres de la semaine

69%

des personnes sourdes et malentendantes jugent les sous-titres de qualité insuffisante pour permettre de suivre les débats politiques, selon les résultats d'un sondage Ifop pour la Fondation Jean Jaurès et Média'Pi site d'information dédié aux personnes sourdes et malentendantes. Or 71% des sourds et malentendants disent s'informer via la télévision, grâce aux sous-titres et à la traduction en langue des signes qui, elle, n'est pas obligatoire.



Photo Verne Ho • Unsplash

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'observatoire territorial officiellement lancé

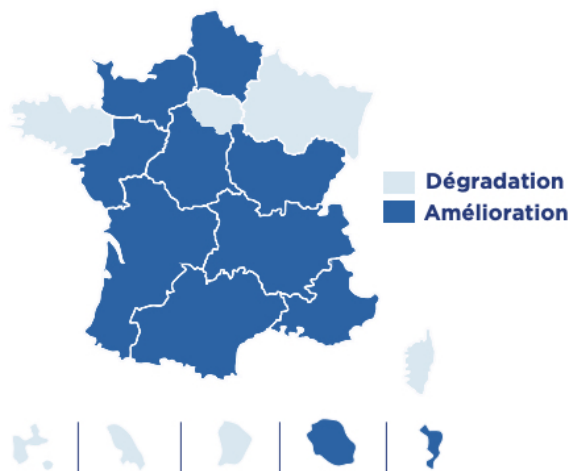
Selon les chiffres qui recensent les violences faites aux femmes en France, entre le début de l'année et le 18 octobre 2021, 93 femmes ont été tuées et 220 000 ont été victimes de violences physiques et sexuelles. La Corse n'est pas épargnée par ce phénomène: environ 600 cas de violences intrafamiliales y sont recensés annuellement et en 12 ans, dix femmes y ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. Ces chiffres étant ceux des violences constatées, ils ne donnent qu'une appréciation très partielle de la réalité. On estime en effet que seulement 20 % des victimes portent plainte. En 2016, cette question était ciblée dans les orientations stratégiques de la commission en charge des problématiques de violence à l'Assemblée de Corse et des travaux ont été engagés sur le sujet. En juillet 2018, une délibération de l'Assemblée de Corse actait le principe de la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, décision confirmée par une nouvelle délibération, en mai 2019. Le Conseil exécutif de Corse a depuis lors travaillé à la mise en place, au sein de la Collectivité de Corse, de cet observatoire, basé à Bastia, qui été doté d'une équipe administrative et a pu commencer à fonctionner en mars 2021. Son inauguration avait cela dit été différée en raison de la période électorale. Il a été officiellement installé le 9 novembre 2021 par Lauda Guidicelli-Sbraggia, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale. Cette structure repose sur un partenariat entre les collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire insulaire et les différents acteurs intervenant auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations. Elle vise à permettre d'améliorer la connaissance quantitative et qualitative du phénomène dans l'île, à renforcer le partenariat entre les différents acteurs afin mettre en place des réponses adaptées pour une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire. Une page web dédiée à l'observatoire territorial des violences faites aux femmes est d'ores et déjà en ligne sur le site de la Collectivité de Corse (www.isula.corsica/observatoireterritorialdesviolencesfaitesauxfemmes/) ■ AN

PETITES VILLES DE DEMAIN

L'AFL scrute leur santé financière

Fin octobre, l'Agence France locale (AFL) a publié les résultats du premier baromètre consacré à la santé financière des collectivités sélectionnées pour le programme Petites villes de demain (PVD). Lancé le 1^{er} octobre 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ce programme cible plus de 1600 communes de moins de 20 000 habitants (dont une dizaine en Corse), exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité. L'objectif est de renforcer la capacité de leurs élus à définir et conduire un projet de revitalisation en leur donnant les moyens de conforter leur statut de centralité territoriale. L'étude a porté sur la période 2016-2020. Elle utilise la notation que l'AFL attribue à toutes les collectivités, calculée à partir des comptes annuels des collectivités et prenant en compte la solvabilité (pondérée à 55 %), le poids de l'endettement (pondérée à 20 %) et les marges de manœuvre budgétaire (pondérée à 25 %), avec un score de 1 [meilleure note] à 7 [note la plus dégradée]. Il apparaît que, même si la tendance depuis 2016 est à l'amélioration de leurs notes financières, en comparaison avec l'ensemble des communes, les communes PVD affichent une santé financière plus fragile. Celles «*considérées comme plus fragiles ont, en moyenne, vu leur note financière s'améliorer davantage que les autres communes françaises sur la période*». Mais on distingue deux blocs: d'un côté «*les communes PVD les moins peuplées, dont la note financière s'est améliorée plus rapidement entre 2016 et 2020 que la moyenne nationale de même strate de population*»; de l'autre, les communes PVD les plus peuplées (+10 000 hab.) «*dont la note financière s'est améliorée moins rapidement entre 2016 et 2020 que la moyenne nationale de même strate de population*. Disposant d'une moindre capacité budgétaire et supportant des dépenses moins importantes, les communes PVD de moins de 10 000 habitants ont bien supporté les différentes réformes territoriales et les conséquences économiques et sociales de la récente crise sanitaire». À l'échelle régionale, l'évolution financière des communes PVD de Corse a connu une très légère évolution positive entre 2016 et 2020 (la note financière s'abaisse de 0,01 point), mais on observe une dégradation entre 2019 et 2020 alors que la majeure partie du territoire métropolitain affiche une amélioration. À l'échelle départementale, alors que la Corse-du-Sud et la Haute-Corse présentaient des notes financière améliorées sur 2016-2017, seule la Corse-du-Sud était en amélioration en 2019-2020, tandis qu'on notait une dégradation en Haute-Corse. ■ AN

ÉVOLUTION DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD PAR RÉGION 2019 - 2020



EXPOSITION

Le biomimétisme et la mer

Le velcro qui équipe certains de nos vêtements ou accessoires doit énormément à des plantes munies de crochets souples [telles que la bardane] qui leur permettent de faire transporter leurs graines par des animaux ou des vêtements pour favoriser leur dissémination. Les lamelles qui recouvrent la face intérieure des doigts du gecko et lui permettent d'escalader aisément une paroi de verre ont inspiré des systèmes de fixation utilisables dans le vide et l'espace. Les performances dynamiques de certaines combinaisons de natation ont été améliorées en imitant la peau du requin... L'homme a plus souvent observé la nature pour s'en inspirer qu'il n'a réellement inventé. À la fin des années 1990, une nouvelle approche en matière d'innovation et d'ingénierie a vu officiellement le jour : le biomimétisme. À la croisée des chemins entre la biologie et la technique, ce processus créatif interdisciplinaire vise à apporter aux humains des solutions ou des progrès, en se fondant sur des connaissances issues de modèles biologiques. « *L'idée est de considérer les 3,8 milliards d'années d'évolution de la vie sur Terre comme le plus grand [et le meilleur] laboratoire du monde, et l'ensemble des organismes vivants comme nos « aînés », pleins de sagesse et d'expériences* », explique Alain Renaudin, promoteur de Biomim'expo, événement annuel dédié au biomimétisme. La biodiversité marine - sur 1,5 millions d'espèces connues sur Terre, 280 000 sont des espèces marines - a par exemple permis des découvertes importantes, telles que les bases moléculaires de la mémoire grâce à une limace de mer. Conçue comme un voyage à travers les grands espaces marins, à la rencontre de leurs hôtes, cette exposition vise à étonner, surprendre, tout en révélant le « génie » des organismes marins et de leurs écosystèmes, et en montrant comment leur étude scientifique permet d'imaginer la manière de concevoir de nouveaux matériaux, de nouvelles façons de nous soigner, de nous déplacer ou de produire de l'énergie. Elle propose des contenus visuels et numériques, des ateliers interactifs permettant de suivre au plus près les recherches et travaux des biomiméticiens mais aussi des activités ludiques.

Jusqu'au 30 juin 2022. Casa di e scenze, Bastia. ☎ 04 95 55 96 71 & casadiescenze.bastia.corsica



CINÉMA

Sinecime

Deuxième édition de ce festival organisé par l'association Ciné2000, qui met à l'honneur, via le cinéma, les thèmes de la ruralité et de la montagne et qui se veut « *inscrit pleinement dans une politique culturelle décentralisée dans les vallées de Corse* » afin d'apporter sa contribution à la revitalisation de l'intérieur de l'île. Sinecime valorise donc aussi bien l'exploit sportif des alpinistes de haut niveau - avec notamment une soirée spéciale « *Montagne, extrême et frisson* » (le 19, à partir de 18h30) que le quotidien de ceux qui vivent en montagne, que ce soit au Népal ou en Corse. Sinecime invite aussi à découvrir des œuvres ayant trait aux préoccupations climatiques et environnementales avec notamment, pour les plus jeunes, *Poupelle of Chimney town*, film d'animation japonais projeté en avant-première (le 13, 14h30). En avant-première également, *Finding Tyler*, documentaire de Chris Brannan et Diana Reichenbach sur un homme recherché par le FBI pour éco-terrorisme dont la trace se perd en Corse (le 13, 19h30); *Palleca tandu*, documentaire de Rina Sherman et Abel Geny sur la vie d'autrefois à Palneca, village du Haut-Taravo, au cœur du Parc naturel régional de Corse (le 14, 19 heures). Sélection de courts-métrages et documentaires corses, séance de dédicace, spectacles de théâtre pour les enfants, concert complètent la programmation.

Du 13 au 19 novembre 2021. Salle Prumitei, Francardo. ☎ 0778 69 69 88 & sinecime.corsica



DANSE

Duos dans le vent

Originaire de Nouvelle-Calédonie, Kevin Naran se destinait initialement à être professeur d'éducation physique et sportive. Il a donc entrepris des études dans ce sens, à Montpellier puis Lille, et y a découvert l'univers de la danse contemporaine. En 2012, il se rend à Paris pour une audition et il est choisi, parmi une quarantaine de danseurs, pour intégrer ponctuellement l'équipe de la compagnie chorégraphique Creacorsica à l'occasion d'un projet. En Corse, il est touché par les similitudes entre celle-ci et son île natale. Il décide alors de s'installer à Corte et de poursuivre sa collaboration avec Creacorsica. En 2014, il est retenu pour suivre la masterclass de Carolyn Carlson, invitée en Corse à l'occasion de la Plateforme

danse organisée par la Ville de Bastia et le collectif Art Mouv'/Zone libre. Il la suivra par la suite en résidence au Palais de Chaillot. À partir de 2019 Pat O'Bine, co-fondatrice et directrice artistique de Creacorsica, lui a confié la co-direction, puis la direction artistique de la compagnie. Créée initialement en 2020, pour quatre danseurs, la chorégraphie de *Duos dans le vent* explore toutes les nuances de la relation à l'autre et les différentes acceptions de l'expression « être deux », avec une approche à la fois chorégraphique et musicale : le vent est généré en direct par des rhombes - qui sont parmi les plus anciens instruments de musique connus et produisent, en utilisant le frottement de l'air ambiant, des sonorités souvent comparées à celles du vent ou du tonnerre - en circulation permanente près des danseurs.

Le 16 novembre 2021, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.f

Le 14 novembre, 17h. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli di Fium'Orbu. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



BAPTIST AGOSTINI-CROCE

PROCHAIN ARRÊT: PYRAMIDES



Photo Baptist Agostini-Croce

Titulaire, depuis le 27 octobre 2021, du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, qui est à ses yeux «la plus belle et la plus grande du monde», Baptist Agostini-Croce est également réalisateur de films et de série, scénariste et comédien. Il s'essaye désormais à la littérature.

Le jeune bastiais vient de publier son premier roman, Pyramides, aux éditions Maia. Une interview de Christophe Giudicelli.

Nous vous connaissions réalisateur de film et de série, acteur. Désormais, vous voilà également écrivain.

Pourquoi avoir décidé de se lancer dans d'écriture d'un livre?

En fait, je ne l'ai pas vraiment décidé puisqu'à la base, il s'agissait d'une démarche créative personnelle qui n'avait pas vocation à être publiée. La publication n'est pas quelque chose que j'ai eu en tête. En revanche, j'ai toujours écrit, que ce soit tout seul ou avec Jacques-Antoine Lando Cancellieri, qui est mon meilleur ami et avec qui nous avons écrit la plupart de nos projets audiovisuels. Quoi qu'il arrive, j'ai toujours écrit et ça faisait partie des projets un peu sans lendemain et des tests que je faisais et finalement, après ce qui était au début une simple démarche créative, je me suis rendu compte au fil du temps que j'étais peut-être en train de construire quelque chose d'un peu plus concret. Des amis, qui eux ont un peu plus de bouteille dans le milieu littéraire, l'ont lu et finalement j'ai décidé de franchir le pas et de tenter de le faire publier. Finalement ça s'est fait.

Entrons dans le vif du sujet, quel est le thème de votre roman?

Il parle d'Antoine, un jeune homme de 20 ans qui quitte sa Corse natale pour arriver dans l'enfer parisien. C'est quelqu'un, un jeune de ma génération, qui a déjà de gros doutes au moment de son départ et qui est complètement perdu et qui ne sait pas trop comment s'en sortir et comment il va pallier à toutes les situations. Pour lui, tout va s'intensifier. C'est sa vie qui est racontée à la première personne, de manière très directe, très violente, très corrosive, parfois très crue puisqu'on parle aussi de l'intimité de ce personnage.

Vous êtes également un jeune bastiais qui a fait ses études à Paris. Il y a un peu de votre vécu dans ce livre?

C'est mon premier roman et je pense que pour un premier roman, on peut difficilement être inspiré par autre chose que sa propre vie. Toutefois, j'insiste, et j'insiste vraiment, ce roman, ce n'est pas ma vie. C'est un roman. Evidemment, il y a des situations qui m'ont inspiré, mais ce sont surtout des questions que j'avais décidé de mettre sur papier, dans une certaine forme d'excès, parce qu'il s'agit d'un personnage qui est extrêmement excessif, qui n'a aucun sens de la nuance, aucun sens de la mesure et qui se retrouve très vite dépassé par les événements. Heureusement, dans ma vie, je ne suis pas du tout comme ça. Mais ça m'intéresse que les questions que je me suis posées à un moment donné puissent être traitées du point de vue de quelqu'un d'autre. Un personnage empli d'une tristesse qui n'est pas la mienne et qui vit dans cette espèce de cocon permanent et qui se pose des questions qu'il ne se posait pas auparavant. C'est aussi un exercice littéraire.

Quand avez-vous commencé à travailler sur ce roman et comment avez-vous travaillé dessus?

Je l'ai commencé en 2016, j'avais 19 ans et au départ, j'écrivais des bribes, des morceaux de vie; et finalement, dans cette démarche, j'ai trouvé intéressant de ne raconter que de simples morceaux de cette vie-là. Sans aucune, ou quasiment aucune, temporalité; avec très peu d'indications dans l'espace, puisqu'il y a très peu d'indications de lieu. On ne sait pas vraiment à quoi ressemble l'environnement. Je voulais me focaliser sur les émotions. J'ai terminé ce roman une première fois en 2018. Après, il a connu plusieurs relectures, plusieurs modifications. Je crois que je ne l'ai définitivement plus touché en 2020.

Pourquoi ce titre, Pyramides?

Je ne veux pas trop en dévoiler, mais il y a un passage du roman où je crois que ce terme prend tout son sens. Avant, j'avais choisi comme titre *De l'air jusqu'au visage*, par rapport à un autre passage du roman. Puis, finalement, j'ai opté pour *Pyramides*, que j'ai trouvé beaucoup plus parlant par rapport à ce qui se passe à un moment donné dans le livre.

Les titres des chapitres sont simplement des noms de lieux ou de filles...

Au départ, il n'y avait pas l'envie de les nommer, mais je n'avais pas envie d'avoir que des numéros. J'ai trouvé quand même intéressant d'avoir un point d'ancrage et ce point d'ancrage, je le voulais extrêmement simple. Je voulais me concentrer essentiellement sur les sentiments et sur les émotions. Je ne voulais pas que, dans les titres des chapitres, une forme d'émotion puisse déjà disparaître. C'est pour ça que j'ai décidé simplement d'indiquer le lieu. C'est parfois un appartement; parfois, c'est la Sorbonne et il y a un «point» et après, il y a un prénom ou un mot-clef par rapport à la situation. Je ne voulais pas de titre, parce que pour moi, c'était un petit peu trahir à l'avance ce dont je voulais parler, surtout que les chapitres sont extrêmement courts: 73 chapitres de deux à trois pages.

Lorsqu'on découvre votre roman, on retrouve une forme et une écriture très cinématographiques.

Comme si on lisait un scénario...

C'était aussi un peu le but puisque je dirais que jusqu'à présent, tout ce que j'ai écrit, ce sont surtout des scénarios. C'était du cinéma, c'était de la description, avec des décors où l'on doit préciser les émotions du personnage pour préciser comment, ensuite, cela doit être interprété par les acteurs. Oui, il y a sûrement un peu de ça dans ce livre, sans que je m'en rende vraiment compte. Le but, c'était aussi une écriture directe qui se concentre vraiment sur les émotions du personnage principal et qui est souvent, je pense, très descriptive. Pour moi, c'est ce qui était important, parce que dans la première version je trouvais qu'il manquait un petit peu de féerie, un petit peu de beauté, un petit peu de métaphores. C'est ce que j'ai rajouté; et je pense que c'est ce qui donne au roman un côté soit plus beau à certains moments, soit plus violent parce qu'il y a, au-delà d'une description de l'action, une description je pense assez complète des sentiments qui touchent le personnage principal.

Ce premier roman en appelle-t-il d'autres?

Pourquoi pas? En tout cas, c'est une première tentative qui n'était pas au départ mon objectif. Mais c'est vrai que j'y ai pris goût et que si j'ai des choses, à raconter et que j'estime être légitime à les raconter, pourquoi pas!

Raconter des histoires, mettre en scène c'est ce que vous aimez faire en utilisant différents médias. Vous avez d'autres projets en cours?

Avec Jacques-Antoine Lando Cancellieri, nous sommes en train d'écrire un nouveau long métrage. Il sera normalement produit par une boîte de production qui s'appelle Ingame Production. C'est un sujet qu'on préfère garder secret pour l'instant. C'est une idée à trois que l'on trouve très intéressante et très originale. On va essayer de la garder jusqu'au dernier moment. ■

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

LE «RIACQUISTU»: PROFITS... ET PERTES



Le «fil rouge» de nos chroniques est le même que celui qui nous intéresse depuis de longues années, à savoir le rapport –pour autant qu'on puisse l'observer– entre l'usage [oral et écrit] de la langue corse et les prescriptions normatives. Depuis la *Santa Cruciata*, la «Sainte Croisade» proclamée par la revue *U Muntese* dans les années 1950, puis le *Riacquistu* [réappropriation] dans les années 1970, on a publié, souvent avec un soutien institutionnel [et donc des financements publics], plusieurs travaux. Soulignons cependant la carence de travaux DESCRIPTIFS [grammaires, dictionnaires] sur lesquels pourraient s'appuyer les auteurs de manuels pédagogiques (qui d'ailleurs manifestent parfois peu d'intérêt pour les études spécialisées susceptibles d'éclairer leur lanterne). La responsabilité de la recherche linguistique est ici manifeste. Cependant elle ne suffit pas à excuser la désinvolture qui caractérise les ouvrages normatifs. L'ampleur de la tâche qui reste à accomplir a été soulignée à l'occasion de la mise en place de nouveaux outils au service de la politique linguistique: «*Le Conseil de la langue corse... est l'instance chargée de normaliser la langue corse, de dire la norme en matière de langue. Ce travail n'a jamais été fait*» [CTC 2012 <https://bit.ly/3w6rDfH>].

Dès lors qu'une langue accède à l'écrit et à la sphère publique, les «grammatiseurs» entrent en action. Nous employons ce terme plutôt que celui de «grammairiens» car les [multiples] «grammairiens corses» existantes ne sont pas l'œuvre de grammairiens ni même de linguistes «professionnels». La langue, évidemment, préexiste à l'activité grammaticale et aucune grammaire ne rend compte de manière exhaustive de toute la langue. La réduction de la variation [faire un choix parmi les différentes manières de dire ou d'écrire la même chose] est souvent le but explicite et essentiel de la gram-

matization. En se référant à l'époque à laquelle le concept a été appliqué [le 17^e siècle en France] on pourrait aussi évoquer les «remarqueurs», c'est-à-dire les auteurs de «remarques» sur la langue française, le plus connu étant Vaugelas. Employer le terme [anachronique mais neutre] de «remarqueurs» à notre époque a l'avantage d'englober divers «opérateurs linguistiques» corses [enseignants, lettrés, traducteurs...] qui, sans avoir forcément le statut de grammairien, participent [de manière épisodique ou régulière] au débat sur les normes du corse. Dans la société «exigüe» de l'île, des individus isolés [pas forcément «experts»] ou des prises de parole ponctuelles peuvent néanmoins avoir un impact sur l'usage linguistique de certaines couches de la société. On observe l'apparition régulière de termes très récents, ignorés par les dictionnaires, qui sont devenus d'usage courant en quelques années. Ou au contraire la disparition de formes anciennes et légitimes que l'usage «officiel» a décidé de censurer arbitrairement pour des raisons diverses, souvent à cause de leur «faciès gaulois».

La «grammatization» a pour but de définir les règles de fonctionnement de la langue, de déterminer ce qui se dit ou ne se dit pas, de dénoncer les comportements prétendument déviants, d'expliquer comment être en accord avec «le génie de la langue» [concept introduit par les philosophes français, est critiqué par les linguistes]. Une telle activité appartient au domaine à la fois politique et moral: il s'agit de faire le partage entre le bien et le mal, entre le bon et le mauvais locuteur, entre le bon et le mauvais citoyen. Celui qui «parle mal» le corse serait un mauvais Corse, un mauvais patriote, voire un traître dès lors qu'il semble se laisser influencer par la langue étrangère ou dominante. C'est alors la surenchère:



Ce qui frappe surtout dans la situation corse, outre les contradictions entre les divers «grammatiseurs», c'est le décalage flagrant et sans cesse croissant entre les prétendues «tables de la loi» et la réalité de l'usage.

la chasse aux xénismes [gallicismes surtout], véritables ou supposés, peu importe. Mieux vaut condamner injustement qu'être suspecté de collaborationnisme. Les censeurs [«*grammar nazis*» comme l'on dit parfois] ont une fâcheuse propension à qualifier de faute impardonnable des moyens d'expression très répandus, auxquels souvent ils ont eux-mêmes recours. Désigner son voisin à la vindicte populaire c'est en quelque sorte détourner l'attention pour se protéger soi-même. Le fait d'avoir beaucoup péché n'empêche pas de jeter la première pierre. Ces attitudes trahissent la plupart du temps une insécurité linguistique dont les premiers à souffrir sont ceux qui se sont donné pour mission d'enseigner «la bonne parole».

On pourra être étonné par un type de discours susceptible de «porter atteinte au moral des troupes»: il ne fait que dénoncer un normativisme excessif. Après l'euphorie du *Riacquistu* et la floraison d'ouvrages pédagogiques, force est de constater qu'il n'y a pas eu de véritable affirmation d'un «droit d'inventaire», susceptible d'ouvrir la voie à un travail constant et régulier, à l'observation et la description honnête du fonctionnement de la langue. Ce qui frappe surtout dans la situation corse, outre les contradictions entre les divers «grammatiseurs», c'est le décalage flagrant et sans cesse croissant entre les prétendues «tables de la loi» et la réalité de l'usage.

En employant un néologisme familier, on pourrait dire qu'il s'agit en quelque sorte, pour la bonne cause et avec les meilleures intentions du monde, de «relooker» la langue, d'en «modifier, adapter, moderniser l'aspect» [Dictionnaire Larousse]. De manière moins neutre on pourrait parler de «tripatouillage» généralisé des normes. D'après le dictionnaire

du CNRTL, «tripatouiller» c'est «prendre des libertés avec le texte», «remanier, modifier la structure profonde d'une œuvre originale ... en la défigurant au lieu de l'améliorer», «altérer frauduleusement, truquer», «remuer, agiter, manipuler sans soin, sans précaution».

Le point commun entre ces «tripatouillages» [le mot pourra sembler excessif], c'est que la sentence n'est jamais motivée, ce qui suffirait –en droit– à la discréditer. Les agents du tripatouillage sont des «bricoleurs», des apprentis sorciers qui agissent parfois sans causer de graves dommages, car il ne suffit pas d'énoncer des règles pour modifier les usages. Mais quand cette activité s'exerce dans un contexte d'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE généralisée, sur une langue qu'on dit malade, dans une société qui se sent menacée dans son identité, les ravages peuvent être sérieux.

De tels phénomènes de «détournement» sont extrêmement nombreux et sans cesse croissants: chaque jour les «remarqueurs» continuent de découvrir et de dénoncer des exemples d'usages «nouveaux» qu'ils jugent répréhensibles. Pour les remplacer ils préconisent alors d'autres formes, présentées [souvent abusivement] comme les seules possibles en corse [«*diversità face ricchezza ... ma u tantu chi basta !*»]. Nous évoquerons dans de prochaines chroniques quelques exemples de structures et d'expressions sanctionnées bien que couramment employées depuis des siècles, y compris par de «très bons locuteurs» [ainsi que par les «bons auteurs» faudrait-il ajouter]. On pourrait aisément multiplier les exemples révélateurs de l'incohérence normative ; c'est ce que nous envisageons de faire dans une prochaine publication, sous la forme d'un *Catalogue des idées reçues sur la «vraie» langue corse*. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires



Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

